

LA PLUME DE LA CENDILLE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

JUILLET 2025



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens

Comme chaque année, au regard des épisodes de canicules enregistrés les années passées, il reste nécessaire de sensibiliser l'ensemble de la population aux risques sanitaires liés aux fortes chaleurs, avec une attention particulière pour les personnes les plus âgées. Santé Publique France invite les personnes vulnérables de 65 ans et plus à s'inscrire sur les registres municipaux de la commune, s'ils ne l'ont pas déjà fait, afin que la mairie puisse s'assurer qu'elles vont bien en cas de canicule ou intervenir si besoin.

Au titre de la vérification de fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement individuel des eaux usées domestiques et au regard de la loi, la communauté de communes va procéder au cours du troisième trimestre 2025 au contrôle périodique de 50 installations existantes sur la commune de Limalonges avec le concours de la Société « Génie de l'Eau ». Les propriétaires en seront informés. Ils doivent prendre toutes les dispositions afin de rendre le contrôle possible et dégager l'ensemble des accès aux ouvrages. Réservez-leur un bon accueil. Je vous remercie.

Suite à la réunion de conseil du 19 mai, je tiens à vous dire quelques mots sur le sujet du « non éolien » revendiqué par un bon nombre d'habitants. A ce conseil, les projets éoliens ont été votés « contre » sur les deux zones : la plaine de Montalembert et Dessé.

Pour les personnes qui ne connaissent pas comment est mené un projet éolien par un promoteur, voici dans les grandes lignes les différentes étapes :

Dans un premier temps, le promoteur contacte les propriétaires des plaines où il envisage d'implanter un parc éolien et signe des conventions avec les propriétaires intéressés. Pour que le projet soit viable, il faut que minimum 70% de la surface de la zone désignée soit signée en ce sens ;

Il contacte par la suite l'exploitant des terres si celles-ci sont mises en location fermage pour obtenir son accord et lui faire signer également une convention ;

Le promoteur lance une étude pour analyser les vents dans cette zone à l'aide d'un mât muni de capteurs de vent (étude ayant une durée d'environ 2 ans) ;

Si cette étude est favorable, le promoteur poursuit ses études et son projet de parc éolien, c'est seulement à cette étape que le promoteur se rapproche du conseil municipal de la mairie pour obtenir son avis.

Nous sommes donc aujourd'hui aux prémices de ces projets.

Je comprends tout à fait et respecte les personnes qui sont contre les projets éoliens, mais la dérive qu'a prise la situation avec des commentaires irrespectueux à mon encontre et à l'encontre de mes enfants n'est pas tolérable. En effet, dans la pétition ou les articles médiatiques (journaux et TV), de fausses informations ont circulé à mon sujet.

J'ai bien signé une convention fin mars sur mes terres en lien avec mes enfants à titre privé avec Volkswind comme beaucoup d'autres propriétaires terriens sur la zone de Montalembert.

Sur Dessé, je n'ai pas eu vent du projet avant le 5 mai, date à laquelle Synerdev est venu présenter son projet à la mairie.

Je n'ai en aucun cas engagé la commune en signant car c'est la société Volkswind qui est « le maître du projet », et à ce stade les études n'ont pas encore débuté pour savoir si le projet aura lieu.

Je rappelle que de façon régulière l'avis de la commune est demandé après les études. Devant cette situation inhabituelle, j'ai préféré avoir l'avis du Conseil dès à présent. Le vote s'est révélé défavorable sur les deux zones comme je l'ai noté plus haut.

Depuis que je suis maire, j'ai toujours eu à cœur de défendre les intérêts de la commune et ce n'est pas aujourd'hui que cela va changer. Je n'ai jamais rien caché au Conseil des affaires transmises à la mairie, et je suis toujours allée dans son sens. Je transmets les informations en temps et en heure. Je tenais à exprimer ces quelques mots car je n'admets pas que certaines personnes aillent trop loin en me dénigrant comme elles l'ont fait, malgré le vote défavorable du Conseil contre les éoliennes. Le combat contre les éoliennes doit être dirigé contre les porteurs de projet.

Je reste à votre disposition jusqu'à la fin de mon mandat. Les permanences des 1^{er} et 3^{ème} samedi des mois de juillet et août sont annulées et nous les reprendrons en septembre. Nous sommes bien entendu à votre écoute et si vous avez besoin, prenez RV au secrétariat et nous vous recevrons sans problème.

Vous exprimant toute ma considération, Je vous souhaite de bonnes vacances d'été.

Annette MACHET, maire

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Depuis plusieurs années, un projet d'évolution de la maison de santé de Sauzé-Vaussais était à l'étude.

Aujourd'hui le projet se concrétise et entre dans une phase active. Il ne s'agit pas uniquement de réorganiser les locaux mais aussi de changer le mode de fonctionnement. A l'heure actuelle, chaque « métier » (médecins, infirmières, sage-femme etc.) fonctionne en toute indépendance commune mais également d'élargir l'offre des prestations aux patients.

En ce qui concerne les locaux, c'est aussi un nouveau concept qui sera proposé nécessitant la réorganisation totale des bâtiments actuels afin d'améliorer l'accueil, la circulation des patients dans l'enceinte de la maison de santé et faciliter l'accès aux PMR.

Actuellement le site se compose de trois pôles principaux : la maison médicale (les médecins) appartenant à la commune de Sauzé-entre-Bois (SEB) depuis décembre 2024, le pôle paramédical (les infirmières et le psychologue) appartenant à la communauté de communes et le local de la sage-femme appartenant également à la commune de Sauzé-Entre-Bois.

Chaque praticien paye un loyer au prorata des surfaces occupées.

Les différentes études réalisées sur les bâtiments actuels révèlent qu'il faudrait :

- * Restructurer et agrandir les différents pôles et les relier entre eux.
- * Redéfinir les surfaces de parkings patients et professionnels.
- * Créer un accès ambulances et pompiers.
- * Créer des espaces paysagers.

D'autre part, l'analyse des besoins en termes de santé fait apparaître qu'il est nécessaire de renforcer l'offre médicale et paramédicale sur le territoire sauzéen (dentiste, sage-femme, psychologue, médecins, assistante sociale, infirmières Asalée (*) et libérales et les kinésithérapeutes).

Ainsi l'attractivité de cette nouvelle maison de santé serait accrue tant pour les patients que pour le recrutement de nouveaux professionnels de santé.

Sur le plan financier, ce projet serait porté par la commune de Sauzé-entre-Bois auquel viendraient s'associer financièrement les communes limitrophes de Limalonges, Clussais la Pommeraie, la Chapelle Pouilloux et Mairé-Levescault. Les communes de Melleran et Lorigné ayant refusé de participer au projet.

Le cout global est estimé à 1.828 million d'euros. Les différentes subventions potentielles s'élèveraient à environ 1 million d'euros. Les 800 000 euros restants à financer seraient portés par la commune de SEB. Les autres communes volontaires, dont Limalonges, viendraient en fonds de concours à l'investissement selon une clé de répartition actuellement en discussions.

Concernant le fonctionnement, c'est la commune de SEB qui s'occupera de la facturation des loyers aux professionnels et des différents coûts d'entretien du bâtiment.

Le planning prévisionnel établi à ce jour se présente en 2 phases : les études et les appels d'offres jusqu'en octobre 2026 et la phase travaux proprement dite jusqu'à l'été 2028.

Ce projet est ambitieux mais répond à un besoin crucial du territoire d'accroître et de diversifier l'offre de services de santé de proximité pour l'ensemble de notre population.

Il faut également offrir aux futurs professionnels une structure adaptée aux besoins de la médecine moderne.

Ce lourd dossier a été confié à SEB, épaulée par le service « grands projets » de la communauté de communes en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Un comité de pilotage composé de représentants : de l'AMO, du maître d'ouvrage (commune de SEB) et des représentants de chaque commune financeuse a été créé afin de suivre et encadrer le montage du dossier.

L'aspect santé et coordination des différents professionnels sont confiés à Mme Emilie BRIERE qui exerce déjà cette fonction au sein de la maison de santé actuelle.

* infirmière ASALEE : Action Santé Libérale En Equipe.

PROJET DE RESTAURATION DE L'EGLISE

La toiture de notre église St Jean Baptiste datant des VI, XII et XVème siècles présente des dégradations. La dernière restauration de celle-ci date des années 1990. Etant classée monument historique, il nous faut passer par un architecte du patrimoine pour une étude de faisabilité ayant pour objectif de réaliser un avant-projet.

Suite à la réception de 2 devis d'architectes différents, la proposition du cabinet PEREIRA ARCHITECTES de VILLANDRY (37510) a été retenue.

Cette étude réalisera un état des lieux qui servira de base au diagnostic sanitaire. Ce dernier visera à identifier les causes des désordres et altérations en particulier ceux affectant la stabilité et la mise hors eau de l'église ainsi que la sécurité des personnes. En ressortira un document d'orientation et de planification des travaux pour les années à venir.

Le diagnostic se fera sur les toitures (ouvrage de charpente et de couverture) ainsi que sur les dispositifs de gestion des eaux pluviales.

Afin de vérifier la stabilité de la toiture, une vérification de l'état global sera effectuée ainsi qu'un constat d'état des supports de toitures (arases de murs, corniches, etc) et des parements les plus exposés aux intempéries. Cette étude nous donnera également un estimatif des travaux à réaliser.

L'architecte a déjà pu nous rassurer sur le bon état de la charpente et des murs de l'église.

Cette étude a un coût de 8 328 € TTC, la mairie a sollicité une subvention de fond de solidarité départemental auprès de département des Deux-Sèvres qui représentera 25% du montant HT. Elle a également fait une demande à la DRAC pour une subvention à hauteur de 50%

HERBE DE LA PAMPA

L'herbe de la pampa, ou Cortaderia selloana , est une grande graminée ornementale originaire d'Amérique du Sud. Elle est souvent utilisée dans les aménagements paysagers pour son aspect spectaculaire et sa faible exigence en entretien.

Il faut savoir que cette plante est interdite en France depuis l'arrêté ministériel du 2 mars 2023, elle est classée parmi les espèces exotiques envahissantes et est une menace pour la biodiversité.

Le risque encouru par les professionnels en cas de non-respect de ces réglementations est celui fixé par les articles L415-3 et R415-1 du code de l'environnement. La sanction pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende pour le fait d'introduire volontairement dans le milieu naturel, de transporter, colporter, utiliser, mettre en vente ou acheter un spécimen.

En cause, le caractère invasif de cette plante, qui a la capacité de se propager rapidement. Un seul spécimen peut générer jusqu'à 10 millions de graines pouvant être poussées par le vent jusqu'à 25 km de distance.

En plus, elle prend le dessus sur les espèces végétales locales et perturbe ainsi l'écosystème sans pour autant apporter de bénéfice à la faune. Enfin, elle est susceptible de causer des irritations chez les personnes allergiques.

Les propriétaires qui possèdent une herbe de la pampa sont encouragés à prendre des mesures pour limiter la propagation de cette plante en :

- Eradiquant les plants existants par l'arrachage manuel
- Eliminant les déchets végétaux (ne pas les composter)
- Surveillant et en éliminant toute nouvelle repousse.

Il existe de nombreuses plantes alternatives non invasives pour les jardiniers et les paysagistes qui offrent un attrait similaire sans risques environnementaux. Parmi celles-ci, on peut citer d'autres graminées ornementales indigènes ou non invasives comme le Miscanthus, le Calamagrostis, le Pennisetum, ou certaines variétés de Muhlenbergia, selon le climat de la région.

En résumé, bien que l'herbe de la pampa soit une plante visuellement impressionnante, son potentiel invasif a conduit à des réglementations strictes dans de nombreuses régions. Il est crucial de se renseigner sur la législation locale et de privilégier des alternatives plus respectueuses de l'environnement.

LE BULLETIN DES ASSOCIATIONS



LE FOYER CIVIL

La marche : ils sont entre 20/30 personnes tous les jeudis de 14 h à 16 h pour un circuit de 4 ou 9 kms à marcher dans une très bonne ambiance, pas seulement sur Limalonges.

L'atelier écriture : 8 personnes se réunissent une fois par mois le lundi où c'est un bon moment de détente.

L'art floral animé par Laurence de Sauzé : il y a entre 10 et 15 personnes qui font une composition et qui repartent avec une fois par trimestre le mercredi.

Le yoga animé par Catherine : le vendredi matin, elles sont une dizaine à partager un moment de relaxation et de détente.

Les thés dansants : ils ont toujours du succès. Ils ont organisé un gala d'accordéons le 6 avril avec Bernard Rual, Mathieu Martinie, Mickaël Rouillet et Jean-Claude Labouchet, ils ont dansé de 14 h 30 à 23 h 30 avec un plateau repas à 20 h. Les danseurs leur ont demandé de recommencer l'année prochaine. A voir.

Le rallye vélo et la marche : le jeudi de l'ascension, 38 vélos et 10 marcheurs. Pour certains, la côte de la montée était un peu raide, pour ceux qui avaient des vélos électriques c'était plus facile et, pour les autres, ils ont appuyé plus fort sur les pédales, certains l'ont monté à pied. Ils ont quand même trouvé le circuit très agréable. La pause- café jus d'orange avec brioche a été appréciée ainsi que l'apéro offert par le foyer. Certains sont restés pique-niquer sous les arbres de la Cendille dans une très bonne ambiance conviviale.

La marche semi nocturne : elle aura lieu le 5 juillet, départ à 18 h 30 des écoles, elle sera suivie d'un repas - moules frites - au restaurant les 3 fleurs.

Le repas du 14 juillet est organisé par le foyer le midi

Le vide grenier : il aura lieu le 14 septembre.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES APE

Depuis la rentrée scolaire 2024, l'Association des Parents d'Élèves (APE) a organisé plusieurs événements qui ont rassemblé différentes générations dans une ambiance conviviale et solidaire.

- **Halloween :** une journée marquée par des maquillages effrayants, des activités manuelles, la participation chaleureuse de quelques résidents de la maison de retraite. Après avoir défilé dans le bourg de Limalonges, nous avons fini cette journée par une soupe à la citrouille.
- **Marché de Noël :** nous avons tenu la buvette, avec bien sûr du vin chaud et des crêpes, et proposé à la vente des créations réalisées par les enfants de l'école.
- **Fête de Noël :** un spectacle de clown a ravi petits et grands, suivi de la visite très attendue du Père Noël, venu remettre les cadeaux offerts par la mairie.
- **Loto :** un franc succès cette année.
- **Soirée paëlla :** Une soirée agréable, mais qui ne sera probablement pas reconduite l'année prochaine en raison du faible nombre de réservations cette année.
- **Chasse aux œufs :** sous un temps magnifique, les enfants sont repartis ravis avec leurs chocolats.

Pour clôturer l'année, la traditionnelle kermesse aura lieu le 28 juin.

Grâce à l'ensemble de ces manifestations, nous avons pu contribuer au financement de la journée à Paris ainsi que du voyage de trois jours en Dordogne.

LES FEUILLES D'AUTOMNE - CLUB DU TROISIEME AGE



L'assemblée Générale a eu lieu le 7 Janvier 2025.

La carte d'adhérent est au prix de 10 euros.

La présidente est Mme RAYNAUD JANINE

La secrétaire est Mme LOGETTE GISELE

La trésorière est Mme ARNAUD ANITA



Le club compte 42 adhérents, il se réunit le mardi après-midi dans la petite salle de la Cendille à 14h pour jouer à la belote ou au scrabble tous les 15 jours à partir de début mars jusqu'à fin septembre et tous les mardis d'octobre à fin février.

Un repas est organisé le 24 septembre 2025, tous les adhérents qui le souhaitent peuvent y participer, une participation leur sera demandée.

CLUB PETANQUE — AU COEUR DE LA BOULE

C'est sous de bonnes augures météorologiques que la reprise de la section pétanque « au cœur de la boule » a été lancée le vendredi 5 avril.

Après l'hivernage, un bon entretien des terrains était nécessaire et nous en avons profité pour renouveler le marquage au sol. Divers travaux ont également été réalisés par l'équipe durant cette période :

- Ré-agrèage du sol de la buvette
- Création et installation d'un lave-mains extérieur

Remplacement du meuble sous évier, de la robinetterie et de l'évier lui-même par un bac vaisselle en inox avec robinetterie.

Coté buvette, nous proposons quelques nouveautés, des hot-dogs et des vendredis à thèmes comme par exemple soirée croque- monsieur....

Coté pétanque, nous gardons les systèmes de jeux avec alternance des inscriptions tableau avec tirage aléatoire et concours surprise.

La saison 2025 est bien partie, nous comptons déjà 110 inscrits et la période estivale n'est pas encore réellement commencée.

Bien d'autres événements sont en-cours de préparation mais nous gardons le suspens...

Bonnes parties à tous et gardons notre esprit convivial.



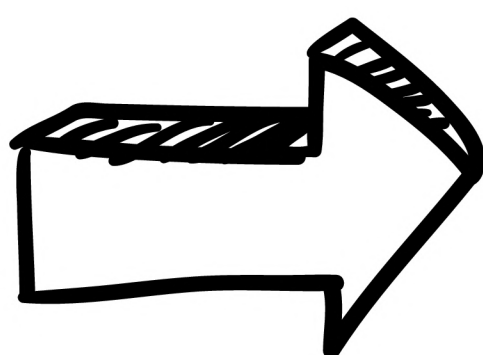
La commune peut ouvrir gratuitement des comptes illiwap pour les associations ou commerces du village qui peuvent à leur tour communiquer en temps réel avec leurs membres ou adhérents.

Renseignements en mairie aux heures d'ouverture.

VOS BORNES D'APPORT VOLONTAIRE EMBALLAGES SE TRANSFORMENT POUR LA COLLECTE DES CARTONS



CARTONS À PLIER
AVANT DE LES DÉPOSER
DANS LA COLONNE
DÉDIÉE



Déploiement de juillet à octobre 2025

- ➡ Pour une meilleure valorisation des cartons
- ➡ Pour limiter les erreurs de tri et débordements dans les bacs
- ➡ Pour faciliter le geste de tri

Avant de jeter,
pensez au réemploi de vos cartons
(déménagement, rangement, colis, bricolage...)



MÉMO

Faciliter le geste de tri

EMBALLAGES

à déposer vides, en
vrac et non-imbriqués
dans le bac jaune



EMBALLAGES EN VERRE

à vider, inutile de les laver
(couvercles dans le bac jaune)



TOUS LES PAPIERS

se trient et se recyclent



CARTONS BRUNS

à déposer pliés dans la colonne
ou en déchèterie



BIODÉCHETS

à déposer au
compost



Tous les autres
objets ou matériaux
doivent être déposés
en déchèterie

ORDURES MÉNAGÈRES

dans le bac noir,
dans un sac fermé



Rappel : les dépôts de déchets au sol sont illégaux

DES ALPAGAS A L'EHPAD

Laëtitia, l'animatrice de l'EHPAD, fondation Brothier de Limalonges, dans le cadre de la médiation animale, a pris contact avec Dawn et Chris de NANA MACS, 4 rue du Petit Village à Limalonges, qui possèdent des chambres d'hôtes et qui ont créé en Août 2024 une ferme d'élevage d'alpagas.

Laëtitia a pu dans un premier temps emmener les aînés de l'accueil de jour à la ferme.

Puis le 12 mai, ce sont Claude et Xavier, deux des alpagas de la ferme qui se sont déplacés à l'EHPAD. Cette visite prévue en extérieur pour le bien-être des alpagas, a été contrariée par le mauvais temps. C'est donc dans la salle de restauration que les résidents ont pu rencontrer Claude et Xavier pour une séance un peu écourtée. Pour beaucoup d'entre eux, ce fut une découverte. Ils ont pu les caresser, ressentant de nouvelles sensations au contact de leur toison. Ils leur ont donné à manger, directement à la main pour les plus téméraires ou dans un bol pour les autres.

Claude, un des résidents a été ravi de nourrir Claude, l'alpaga qui porte le même prénom que lui .

Les résidents ont pu poser des questions à Dawn et Chris pour découvrir cet animal originaire d'Amérique du Sud : leur alimentation, la gestation, la tonte,...

La médiation animale est une méthode d'intervention basée sur les liens bénéfiques entre les animaux et les humains à des fins préventives, éducatives ou thérapeutiques. Elle est basée sur l'attrait que l'animal exerce auprès des personnes et sur sa capacité à les stimuler.

Laëtitia prévoit de faire revenir les alpagas à l'EHPAD en juin à la grande joie des résidents et afin de leur faire restituer leurs acquis sur cet animal.

Des poneys de l'écurie Les Retrouvailles de Voulême sont aussi intervenus sur site et Laëtitia a d'autres idées d'intervention.



MODIFICATION : En raison des règles de sécurité de plus en plus strictes, le feu d'artifice aura lieu cette année le samedi 12 juillet à 22 h 45 sur le stade.

Merci pour votre compréhension.



Retrouvez toutes les informations essentielles de la commune sur l'application gratuite disponible pour les mobiles Android, iOS et Huawei.